Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le
ID : 025-212506331-20250409-DCM_2025_4_031-DE

DCM 2025-04-031

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU **DOUBS**
Arrondissement de BESANCON
Commune de VUILLAFANS

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 14
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation : 27/03/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour voter les dépenses enregistrées en 2024 aux compte 623 (fêtes et cérémonies) pour 2025

Extrait du registre des délibérations de la Commune

Séance du 09 /04/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 27/03/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Claude CURIE, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Yves GAMELON, Jean-Benoît LAMBERT, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.
Absents excusés : Benjamin DOLE, (procuration à Stéphane MEREL, Michelle HOUSER, (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL).
Absents :
Démissionnaire : Alain KIBLER.
Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal des différents postes existants au compte 623 « Fêtes et Cérémonies », enregistrées en 2024 et qui devront être reconduites et/ou précisées sur l'exercice 2025 au budget communal, à savoir :

- Vœux du Maire
- Cadeaux divers et inaugurations
- Fleurs pour cérémonies diverses
- Frais de bons d'achat pour les anciens
- Fleurissement du village
- Frais de restauration et/ou collations pour manifestations
- Repas de ainés
- Frais pour organisation et feux d'artifice du 14 juillet
- Cadeaux aux ainés ayant 90 ans

Il précise que cette année, il convient de fixer le montant à budgétiser de ce compte (623) à 13 000,00 euros. Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 09 avril 2025.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme, **M. le Maire, Claude CURIE**

MAIRIE DE VUILLAFANS
25840